Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200084176-20251215-2025_112_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 8 décembre 2025

PRESENTS :
ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE BOUCHER Colette, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :
- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- PECHA Virginie donne pouvoir à BURLOT David,
- ROYER Thierry donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- GOUEZIN Alain,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE GUEN Nadège

Délibération n°2025-112

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

CULTURE
QUAI DES RÊVES – CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'AMICALE DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE LAMBALLE

Le Théâtre municipal Quai des Rêves, reconnu Scène de territoire pour le théâtre par la DRAC Bretagne, accompagne la vie culturelle locale et soutient la pratique artistique amateur.

Dans ce cadre, la Ville de Lamballe-Armor souhaite formaliser son partenariat avec l'Amicale de l'Orchestre d'Harmonie de Lamballe, association rassemblant musiciens de tous âges et participant activement à l'animation culturelle du territoire.

La convention proposée, d'une durée de trois ans, définit les modalités de collaboration entre les deux parties : mise à disposition gratuite de locaux municipaux pour les répétitions et le concert annuel ; accompagnement logistique et en matière de communication ; engagements réciproques en matière de valorisation et de projets communs.

Ce partenariat illustre la volonté de la Ville de soutenir la pratique amateur et de renforcer le lien entre les acteurs culturels et associatifs du territoire.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200084176-20251215-2025_112_DELIB-DE

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les modalités du partenariat avec l'Amicale de l'Orchestre d'Harmonie de Lamballe,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Philippe HERCOUËT
Maire de Lamballe-Armor

